



## Déclaration liminaire au CTAC du 8 juillet 2021

Monsieur le Président,

Nous avons signé l'accord sur le télétravail du 4 mars 2021 qui constitue une avancée pour les agents. Toutefois, il apparaît qu'il n'y ait pas d'égalité de traitement entre les directions et services que compose le Secrétariat général.

Il semblerait que nous ne sommes pas dans une République une et indivisible mais plutôt dans une République inégalitaire !

Il nous est rapporté que lors du recensement en cours, il est proposé 2 jours ou 3 jours fixes ou exclusivement des jours flottants. Ce qui est contraire au terme de l'accord.

Par ailleurs, nous espérons que les dispositions des chartes « du droit à la déconnexion » et « de la gestion du temps » seront respectées.

Concernant le sujet de la DGE, la création de la SDPI n'a pas été concertée a proprement parlé avec les agents puisqu'il y a eu uniquement des informations descendantes à ce stade.

Aucun avis n'a été demandé aux agents, cela leur a été imposé.

En effet, au regard du déficit de communication, certains agents vont changer de rattachement hiérarchique et de ce fait la question se posera quant au processus de leur repositionnement. L'ordre du jour de cette instance est aussi encore une fois, l'occasion de dénoncer les conséquences de la Loi de transformation de la Fonction publique.

FO Union dénonce encore et toujours la parution du décret n°2020-1427 portant sur la création des CSA, outil de destruction des CT et CHSCT par la restriction incontestable des droits des agents notamment sur les questions de santé, sécurité et conditions de vie au travail.

La nouvelle cartographie des CAS présentée en GT le 2 juillet nous conforte dans notre inquiétude.

FO Union rappelle également ses revendications au sortir de la crise sanitaire concernant le recrutement d'un nombre suffisant d'acteurs de prévention et le maintien d'une action sociale de qualité !

FO Union réitère ses positions, maintes fois réaffirmées dans les différentes instances. L'action sociale ministérielle doit rester au plus près des agents pour répondre au mieux à leurs attentes, d'où notre opposition à votre projet de régionalisation ! Si cette orientation se concrétisait, vous priveriez délibérément les agents actifs et retraités d'un relais reconnu comme un lien indissociable de l'action sociale !

Pour exemple, après trois ans d'audits, rapports, réunions, le ministère a présenté en début d'année aux fédérations syndicales son projet sur le devenir du parc des résidences de vacances EPAF.

Ce projet initial pouvait se résumer à la formule suivante : « On liquide tout », à savoir les 19 résidences concernées et la centaine d'emplois en CDI qui vont avec.

Enfin, les crises sociale et sanitaire mettent en exergue l'absolue nécessité du maintien des instances du dialogue social et de la préservation du droit des agents.

Je vous remercie de votre attention.